

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 11005 du 13 octobre 2011 portant promotion de sous-officiers de réserve  
de la gendarmerie de l'air**

NOR : IOCJ1122620S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu la décision n° 11002 du 13 octobre 2011 (NOR : IOCJ1122619S),

Décide :

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie*

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant-chef de réserve dont le nom suit est promu au grade de major de réserve le 1<sup>er</sup> décembre 2011 :

Delsarte Jean-René	Nigend : 77 917
--------------------	-----------------

Article 2

L'adjudant de réserve dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef de réserve le 1<sup>er</sup> décembre 2011 :

Vanhoy Benoît	Nigend : 100 144
---------------	------------------

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs de réserve dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant de réserve le 1<sup>er</sup> décembre 2011 :

Charret Lionel	Nigend : 225 186
Ceglarski Pierre	Nigend : 90 566
Vadancourt Denis	Nigend : 107 921

Article 4

Le gendarme de réserve dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef de réserve le 1<sup>er</sup> décembre 2011 :

Lallement Philippe	Nigend : 97 226
--------------------	-----------------

Fait le 13 octobre 2011.

*Le colonel,*  
*commandant la gendarmerie de l'air,*  
G. CAZENAVE-LACROUTZ